

20200304-16

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 4 mars 2020

Objet : Mécénat de la Fondation Hartung-Bergman pour le musée d'Art moderne de la Ville de Paris

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer la convention de mécénat, dont le texte est annexé à la présente délibération, liant la Fondation Hartung-Bergman à l'établissement public Paris Musées.

Article 2 : Une recette de 10 000 euros sera inscrite sur le budget de fonctionnement de l'établissement public Paris Musées, au titre de l'exercice 2020.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY